

Présents : MM. S. Lasseaux, Bourgmestre, **Président**
Genard, Mainil, Melle Lorent, MM. Halloy et C. Lasseaux, **Echevin(e)s**
Helson, Hubert, Mme Delhez, MM. Saint Guillain, Lauvaux, Mathieu, Mmes
Delvaux-Meys, Diez-Burlet, MM. Chintinne, Hennin, Mme Valtin, M. Lechat,
Mmes Monier-Delobbe et Morue-Pierart, **Conseiller(e)s**
J. Huart, **Secrétaire communal ff.**

Madame la Conseillère Frédérique SEYLER et M. Jacques PAULY, Président du Conseil de l'Action Sociale, sont excusés

Toutes les décisions ci-après ont été prises à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 18 H 30 et elle débute par une présentation, par M. l'Echevin Mathieu GENARD, de la procédure du Programme Communal de Développement Rural.

Le Conseil,

1. Résolutions de la séance du 19 juin 2008 – Approbation

Après en avoir entendu lecture, approuve les résolutions de la séance du 19 juin 2008.

2. Projet d'implantation d'une carrière à Saint Aubin – Hemptinne

a) Information

b) Décision

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande du groupe UNION DES 11 COMMUNES

- M. le Président se dit surpris de cette demande et regrette d'en avoir pris connaissance via la presse.

Il précise également que le point aurait pu être retiré de l'ordre du jour, car il était incomplet, conformément à ce que prévoit le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (manque de pièces justificatives et de projet de délibération).

Toutefois, le Collège Communal a accepté de débattre de ce sujet.

- Pour sa part, M. le Président estime que l'élaboration d'un Plan Communal d'Aménagement Dérégatoire n'est pas opportun actuellement.

Le plan de secteur toujours en vigueur affecte les terrains en zone agricole et c'est cela que la population veut garder. Il est donc trop tôt pour entamer cette procédure.

C'est au Gouvernement wallon de décider la révision du plan de secteur et c'est également à lui de décider si l'élaboration d'un PCAD peut être entamée. Il est donc évident que ce dossier ne pourrait pas aboutir.

De plus, un PCAD sur 120 H est beaucoup trop grand.

M. le Conseiller Grégory CHINTINNE signale que le recours à la presse n'avait pas pour but de faire éclater l'accord conclu entre les différents groupes politiques.

Il estime que le recours à un PCAD est une opportunité politique et que, par cette démarche, il souhaite aider le Comité Régional Anti Carrière (CRAC).

M. CHINTINNE ne veut pas revenir sur de vieilles rancœurs. La démarche de son groupe se veut positive.

Il propose également de créer une commission, qui sera chargée de suivre ce dossier.

Il reconnaît également qu'une demande de PCAD serait prématurée. Mais si le plan de secteur est révisé, cette procédure permettra de gagner du temps.

Pour sa part, M. le Conseiller Pierre HELSON estime qu'il n'y a pas lieu de polémiquer à ce sujet.

La proposition faite par UNION DES ONZE COMMUNES a pour but de mettre des bâtons dans les roues de CARMEUSE. Elle se veut être comme un grain de sable dans le rouage de la procédure.

M. HELSON reconnaît qu'un PCAD sur la totalité de la zone n'est pas réaliste.

Toutefois, la demande pourrait porter sur la création d'une zone d'intérêt paysager et de sauvegarde de terrasses calcaires.

D'autres carrières ont fait l'objet d'une telle action.

Il rappelle qu'en son temps, la Commune avait demandé que le plateau dit "de la Bataille" soit inscrit en zone Natura 2000, mais cela n'a pas été approuvé.

- M. le Président précise que, si la procédure avait une possibilité d'aboutir, il marquerait son accord, mais il rappelle que c'est prématuré.

Il insiste sur le fait qu'il y a lieu de parler ensemble, notamment à la presse.

En ce qui concerne la création d'une commission, elle existe déjà de par le fonctionnement de la CCATM, qui a remis un avis négatif sur le projet de révision du plan de secteur.

Par contre, M. le Président est totalement d'accord pour l'aide que la Commune doit apporter au CRAC.

- M. le Conseiller HELSON estime qu'il aurait été intéressant que les deux dossiers (Révision et PCAD) soient mis en même temps sur la table de M. le Ministre.

M. le Président rappelle qu'une procédure de PCAD doit faire l'objet d'un accord préalable du Gouvernement Wallon et que, donc, il n'y a aucune chance de voir aboutir cette proposition.

- M. l'Echevin Eric MAINIL signale que le dossier de la carrière le "Mal Plume" est un cas inverse, à savoir que l'affectation au plan de secteur est en zone d'extraction et que la population souhaite le retour en zone agricole.

De plus, l'avancement du dossier CARMEUSE est trop important, par rapport à l'idée de demander un PCAD.

M. MAINIL estime donc également que la demande est prématurée et inopportune.

Il y aura d'autres possibilités pour contrer le projet (recours au Conseil d'Etat,...).

- M. HELSON demande quel est le timing pour espérer une décision.

M. MAINIL signale qu'il n'y a pas de réels délais, mais que cela devrait aller assez vite.

La Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) a remis un avis positif, sauf en ce qui concerne le remembrement agricole.

Le Gouvernement attend, pour le 15 septembre 2008, l'avis du Conseil Wallon de l'Environnement et du Développement Durable (CWEDD).

Il est rappelé que ces avis ne sont pas contraignants.

- M. le Conseiller Claude SAINT GUILLAIN tient à souligner que la demande du groupe UNION DES ONZE COMMUNES n'avait pas pour but de "torpiller" le dossier.

Il reconnaît que l'on aurait pu en discuter ensemble avant de le présenter.

Il souhaite toutefois que cette éventuelle opportunité ne soit pas mise aux "oubliettes".

M. le Président conclut en rappelant que la position prise, dans ce projet, a été signée par l'ensemble des groupes politiques qui composent le Conseil Communal.

Le Collège Communal n'a jamais pensé que l'UNION DES ONZE COMMUNES voulait "torpiller" l'accord.

Mais il rappelle que, si l'idée d'élaborer un PCAD n'a pas été évoquée avant, c'est parce que cette procédure est prématurée.

M. le président précise que ce point était en information et qu'il n'y a pas lieu de passer au vote.

A la demande de M. le Président et avec l'accord unanime du Conseil Communal, l'ordre du jour est modifié et le point 20 d. est évoqué immédiatement.

20. Enseignement -

d. Organisation de la rentrée scolaire au 01/09/2008 – Information

Ce point est présenté par Mmes les directrices d'écoles, à savoir Mme Maryline DANDOIS et Mme Christine PUYLAERT.

La situation pour la rentrée scolaire se présente comme suit :

Niveau maternel

FLORENNES 1 :		
IMPLANTATIONS	NBRE D'ELEVES	NBRE DE PERIODES
HANZINELLE	20	26 périodes 13 périodes
HANZINNE	17	26 périodes
THY-LE-BAUDUIN	17	26 périodes

CHAUMONT	24	26 périodes 13 périodes
FLORENNES 2 :		
IMPLANTATIONS	NBRE D'ELEVES	NBRE DE PERIODES
ROSEE	13	26 périodes
FLAVION	23	26 périodes 13 périodes
MORVILLE	17	26 périodes

Niveau primaire

FLORENNES 1 : Direction : 18 périodes – Madame Christine PUYLAERT		
IMPLANTATIONS	NBRE D'ELEVES	NBRE DE PERIODES
HANZINELLE	18	24 périodes 12 périodes (complémentarité)
HANZINNE	20	24 périodes 12 périodes (complémentarité)
THY-LE-BAUDUIN	21	24 périodes 12 périodes (complémentarité)
CHAUMONT	18	24 périodes 6 périodes (complémentarité)
FLORENNES 2 : Direction : 18 périodes – Madame Maryline DANDOIS		
IMPLANTATIONS	NBRE D'ELEVES	NBRE DE PERIODES
ROSEE	23	24 périodes 12 périodes (complémentarité)
FLAVION	44	24 périodes 24 périodes 12 périodes (complémentarité)
MORVILLE	32	24 périodes 24 périodes 12 périodes (complémentarité)

Après l'exposé, M. le Conseiller HELSON demande si le nombre d'élèves est le même que lors de l'année scolaire précédente.

Mme DANDOIS répond par l'affirmative et M. le Président rappelle qu'il y aura lieu d'attendre le 1^{er} octobre pour connaître les chiffres définitifs.

M. le Président remercie Mmes DANDOIS et PUYLAERT qui quittent la séance à 19 H 15.

L'ordre du jour est repris normalement.

3. Situation de la caisse communale au 30 juin 2008 – Information

Prend connaissance de la situation de caisse, rédigée par M. le Receveur Communal, et qui se présente comme suit :

Solde global des comptes financiers (page 2)	627.525,28 €
Solde global des comptes financiers internes (page 2)	- 1.902,57 €
Solde global des comptes financiers (page 4)	625.622,71 €
Solde global (page 4)	625.622,71 €

4. **Second recrutement 2008 – Grade de sapeur-pompier – Constitution du jury d'examen - Décision**

Après avoir entendu lecture, par M. le Président, de la proposition de jury d'examen, qui se chargera d'évaluer les candidats de la seconde procédure de recrutement 2008, approuve la composition suivante :

Avec voix délibérative

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE	LOCALITE
LASSEAUX	STEPHANE	Président du jury OU son remplaçant	COMMUNE	FLORENNES
PIERRET	JEAN-LUC	Professeur éducation physique - jury	avenue de l'Europe 28	FLORENNES
MOUSTIER	PASCAL	Chef de corps FF SRI FLORENNES – jury OU son remplaçant	COMMUNE	FLORENNES
SCHOUMAKER	MICHEL	Chef de corps SRI DINANT – jury OU son remplaçant	route de Philippeville 236	DINANT

Sans voix délibérative

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE	LOCALITE
ZIESSEL	Romuald	Secrétaire du Jury	COMMUNE	FLORENNES
		U11C- OBSERVATEUR		
		PS - OBSERVATEUR		
		Ecolo - OBSERVATEUR		
		FGTB – CGSP OBSERVATEUR	rue de l'Armée Grauchy 41	NAMUR
		CCSP - OBSERVATEUR	rue Pruniau 5	CHARLEROI
		SLFP - OBSERVATEUR	Rue Les Tris 29	NAMUR

Les représentants aux fonctions d'observateurs devront se faire connaître, au plus tôt, auprès de M le Secrétaire Communal ff.

5. **Acquisition(s) diverse(s) de matériel ou d'équipement pour les services communaux -**

a) Décisions

b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décisions

c) Mode de passation des marchés – Fixation – Décisions

Décide les acquisitions suivantes :

1. Acquisition de chaises d'occasion pour le service technique communal.

Estimation de la dépense: 820 €

Article budgétaire: 763/741-98

Crédit: 0 € => MB

Voies et moyens: Fonds propres

2. Acquisition d'une clôture pour le parc des Ducs de Florennes – partie communale

Estimation de la dépense: 2.500 €

Article budgétaire: 766/724-60

Crédit: 0 € => MB

Voies et moyens: Fonds propres

3. Acquisition d'un téléphone + fax pour l'Académie de Musique de Dinant – section Florennes

Estimation de la dépense: 150 €

Article budgétaire: 734/742-98

Crédit: 0 € => MB

Voies et moyens: Fonds propres

4. Acquisition de matériel sportif divers pour le Centre Culturel et Sportif Dr Paul Rolin à Florennes

Estimation de la dépense: 830 €

Article budgétaire: 764/742-98

Crédit: 0 € => MB

Voies et moyens: Fonds propres

5. Acquisition d'un panneau d'information pour le centre de Florennes (Place Verte)

Estimation de la dépense: 10.000 €

Article budgétaire: 425/741-52

Crédit: 0 € => MB

Voies et moyens: Fonds propres

6. Acquisition de trois vestes et pantalons de feu, trois casques, trois ceinturons, trois paires de gants et trois paires de bottes pour le service régional d'incendie de Florennes.

Estimation de la dépense: 4.000 €

Article budgétaire: 351/742-98

Crédit: 0 € => MB

Voies et moyens: Fonds propres

7. Fourniture et placement d'un système de pointage pour le personnel du secrétariat de la Maison communale de Florennes.

Estimation de la dépense: 8.400 €

Article budgétaire: 104/742-53

Crédit: 8.400 €

Voies et moyens: Fonds propres

8. Acquisition d'une ambulance pour le service régional d'incendie de Florennes

Estimation de la dépense: 100.000 €

Article budgétaire: 351/743-98

Crédit: 0 € => MB

Voies et moyens: Fonds propres

Adopte les différents cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés, pour lesquels le mode par procédure négociée est prévu.

6. Florennes (centre) – Académie de musique de Dinant – Section Florennes – Rénovation intérieure – Acquisition de matériaux divers -

a) Décision

b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché– Fixation – Décision

Décide de procéder à la rénovation intérieure de l'académie de musique de Florennes, suite aux travaux de traitement de la mûre :

- Acquisition de tapis de type vinyle (+/- 130 m²)
- Acquisition de peinture (+/- 440 litres de peintures diverses)
- Acquisition de blocs d'éclairage de sécurité (12 appareils)
- Acquisition d'un parquet flottant (152 m²)
- Acquisition de plaques agglomérées et matériaux divers

L'estimation de la dépense est de 17.500 €.

La dépense sera inscrite en modification budgétaire, sur l'article 734/723-60 et sera couverte sur fonds propres.

Adopte les différents cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés pour lesquels le mode par procédure négociée est prévu.

7. Entité de Florennes – Bâtiments communaux – Fourniture et pose de châssis, de portes et de matériaux d'isolation -

a) Décision

b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Dans le cadre du dossier UREBA, permettant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le Gouvernement wallon a retenu les projets de fourniture et de pose de châssis, portes et matériaux d'isolation, au niveau des bâtiments suivants :

- Ecole d'Hanzinne – section maternelle
- Ecole de Rosée – section primaire
- Ecole d'Hanzinelle – section maternelle
- Ecole de Flavion – section maternelle
- Académie de musique de Florennes
- Salle Ile de France de Flavion (isolation du plafond)

Décide la fourniture et la pose des matériaux posés ci-dessus.

L'estimation de la dépense est de 67.500 €.

Elle sera inscrite en modification budgétaire n° 2, sur les articles 721/724-60, 722/724-60, 734/724-60 et 763/724-60 et sera couverte sur fonds propres et subventions.

Adopte les différents cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés, pour lesquels le mode par procédure négociée est prévu.

8. Florennes (centre) – Centre Culturel et Sportif Dr Paul Rolin – Remplacement des bacs hypochlorite et acide de la piscine -

a) Décision

b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Dans le cadre de la mise en conformité de la piscine communale, décide de remplacer les bacs hypochlorite et acide.

L'estimation de la dépense est de 17.000 €.

Elle sera inscrite en modification budgétaire n° 2, sur l'article 764/742-98 et sera couverte sur fonds propres.

Adopte le cahier des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

Profitant de ce point, M. le Président expose la situation de la piscine et explique pourquoi elle n'est toujours pas rouverte.

Le permis d'environnement devra être reçu vers la mi-septembre.

M. le Conseiller Pierre HELSON demande si des travaux ont été exécutés.

M. le Président répond que tout ce qui a été demandé par la Division de Police de l'Environnement a été exécuté (gouttières consolidées,...)

Il reste à voir ce qui sera exigé en ce qui concerne la prévention incendie.

Pour sa part, M. le Conseiller Grégory CHINTINNE demande si le placement de la pompe doseuse est suffisant pour enrayer la légionella.

Il lui est revenu que la D.P.E. estimait qu'il eut été préférable de remplacer toutes les canalisations.

M. le Président répond que la D.P.E. a signalé à la Commune qu'elle n'était pas conseillère, son rôle étant de constater les infractions.

De plus, la Commune a souhaité adjoindre la mise en place d'un nouveau circulateur, en supplément de la pompe doseuse. Les résultats s'avèrent concluants.

M. l'Echevin Eric MAINIL ajoute que la qualité de l'eau dépend de la société AXIMA, gestionnaire de l'aspect technique du centre culturel et sportif.

La pompe doseuse a été suggérée par cette firme.

Il est à noter que le premier traitement a été un échec.

La Commune est en droit d'exiger d'AXIMA plus d'efforts quant à la qualité durable de l'eau.

En ce qui concerne la sécurité incendie, M. MAINIL estime que la Commune ne doit pas prendre de risque.

9. Florennes (centre) – Service Régional d'Incendie – Aménagement des vestiaires – Acquisition de matériaux divers -

a) Décision

b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Sachant qu'il est nécessaire d'adapter les vestiaires du Service Régional d'Incendie de Florennes, et ce, suite au recrutement de personnel supplémentaire, décide de procéder à l'aménagement des locaux, par les services communaux, et d'acquérir les matériaux nécessaires.

L'estimation de la dépense est de 2.500 €.

Elle sera inscrite en modification budgétaire n° 2, sur l'article 351/724-60 et sera couverte sur fonds propres.

Adopte le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

10. Entité de Florennes – Amélioration de l'éclairage public en 2008 -

a) Décision

b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Comme les années précédentes, le Conseil Communal est invité à arrêter les nouveaux points lumineux qui seront placés en 2008, à savoir :

- Florennes – Avenue Notre-Dame de Foy (à l'entrée du chantier communal)
- Florennes – Rue du Viveroux (à l'angle du parking SRI)
- Flavion – Rue de Biert, 16
- St-Aubin – Chemin dit du Cheslé (chemin vicinal n° 1)

L'estimation de la dépense est de 7.215 €.

Elle a été inscrite en modification budgétaire n° 1, sur l'article 426/732-60 et sera couverte par le fonds de réserve.

Adopte le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

11. Florennes – Aménagement de nouveaux trottoirs rue de Mettet -

a) Information

b) Décision

c) Convention avec la Province de Namur– Approbation – Décision

d) Avis de marché – Approbation - Décision

e) Cahier spécial des charges – Approbation - Décision

Dans le cadre de ses entretiens extraordinaires, la Province de Namur va améliorer un tronçon de la Rue de Mettet (route provinciale) entre la Place Verte et la Rue Degrange.

Le Service Technique Provincial a proposé à la Commune de Florennes de profiter de ces travaux pour rénover les trottoirs, sur ce tronçon, ainsi que devant le bâtiment abritant la Justice de Paix.

En cas d'accord, ces travaux nécessitent une intervention financière conjointe entre la Province et la Commune.

Par souci de cohérence, la Province propose également de prendre en charge les suivis administratifs et techniques du dossier.

Décide d'approuver le projet d'amélioration de la Rue de Mettet, à Florennes, sur son tronçon compris entre la Place Verte et la Rue Degrange, dont la part communale est estimée à 37.148,21 € TVAC.

Approuve la convention de collaboration entre la Commune de Florennes et la Province de Namur suivante :

ENTRE

La PROVINCE DE NAMUR, représentée par le Collège Provincial, en les personnes de Monsieur D. NOTTE, Député-Président, et de Monsieur D. GOBLET, Greffier Provincial, agissant en exécution d'une décision du Collège Provincial,

D'une part,

ET

La Commune de FLORENNES, représentée par le conseil Communal, en les personnes de Monsieur S. LASSEAUX, Bourgmestre, et de Monsieur J. HUART, Secrétaire,

D'autre part,

Préambule

- *Etant donné que la Province compte, dans le cadre de l'entretien extraordinaire des Routes Provinciales N98 et N932 de 2008, améliorer la rue de Mettet, entre la rue du Chapitre et la rue Degrange (ainsi qu'au droit de la Justice de Paix);*
- *Etant donné que ces travaux nécessitent l'intervention conjointe de deux Maîtres d'ouvrage, à savoir, d'une part, la Province de Namur, laquelle prendra en charge le réaménagement de la chaussée proprement dite, en vue de son rétrécissement et la création d'une zone de parcage (coté rue Degrange) :*
 - *Fraisage de 865 m² de revêtement*
 - *Démolitions d'éléments linéaires existants*
 - *Remplacement des avaloirs et leur raccordement*
 - *Couche de liaison BB-3C de ragréage des éléments linéaires (E = 7 cm)*
 - *Couche de roulement RMD-C2 (1000 m²)**et d'autre part la Commune de Florennes, laquelle prendra en charge le réaménagement des trottoirs, en vue de leur élargissement, ainsi que la singularisation de l'espace de stationnement communal, au niveau de la rue Degrange.*
- *Considérant que le dossier ne peut être dissocié, pour des raisons techniques et de coordination;*
- *Considérant que ces aménagements contribueront à améliorer la configuration et l'état de la voirie, ainsi que la sécurité de l'ensemble des usagers;*
- *Etant donné que chaque Maître d'ouvrage approuve, pour les parties qui les concernent, le Cahier Spécial des Charges, le rapport d'adjudication, les états d'avancement et le décompte final;*
- *Etant donné qu'il y a lieu que la Province, Maître d'ouvrage principal, prenne en charge, pour le compte de la Commune de Florennes, par souci de cohérence, les suivis administratif et technique du dossier complet (Cahier des Charges, avis de marché, notification et suivi de chantier).*

Il est convenu ce qui suit :

- *La Commune de Florennes, d'une part, s'engage à prendre en charge les travaux libellés ci-dessus, pour la somme estimée de 30.701,00 € HTVA.*
- *La Province de Namur, d'autre part, s'engage à prendre en charge les travaux libellés ci-dessus, pour la somme estimée de 33.165,00 € HTVA.*

Fait à Florennes, le

Approuve l'avis de marché relatif à ce projet, ainsi que le cahier spécial des charges rédigé par le Service Technique Provincial.

12. Florennes – Reprise d'un tronçon de la RN 975 au niveau de la rue Henry de Rohan Chabot -

a) Information

Dans le cadre du programme "Escargot" – Plan de cofinancement de la Région Wallonne pour des aménagements de sécurité – la candidature de la Commune de Florennes a été déclarée recevable, pour le projet d'aménagement de la rue Henry de Rohan Chabot, à Florennes, et ce, à la condition que la Commune devienne propriétaire de la voirie, qui est actuellement régionale.

La Région Wallonne a fait savoir qu'elle était disposée à remettre le tronçon compris entre la Place Verte et le carrefour de la Rue de Corenne.

b) Décision

Décide d'approuver la reprise de ce tronçon et de l'incorporer à la voirie communale.

Reconnaît le bon état de la voirie qui fait l'objet de la reprise.

13. Hanzinelle – Modification du chemin vicinal n° 15 (rue de la Vallée) -

a) Information

Dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme, le requérant a sollicité l'acquisition d'une bande de terrain communal d'une superficie de 43 m² située le long de son bâtiment.

En contrepartie, le demandeur propose de remettre à la Commune une parcelle de 18 m², correspondant à la superficie d'une annexe qui a été démolie.

M. le Commissaire-Voyer a émis un avis de principe favorable, quant à ce projet.

b) Alignement du chemin vicinal n° 15 – Approbation – Décision

Décide de proposer au Collège Provincial la modification par élargissement et rétrécissement du chemin vicinal n° 15, Rue de la Vallée, à Hanzinelle, conformément au plan, le 6 juin 2008, par M. Christian RENOTTE, Géomètre-Expert.

14. Rosée – Alignement du chemin vicinal n° 12 (rues des Ruelles et des Forges) -

a) Information

Dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme, M. le Commissaire-Voyer a constaté une anomalie de fait et de droit dans l'alignement du chemin vicinal n° 12 (rues des Ruelles et des Forges), à Rosée.

Pour éviter des conflits ultérieurs, il propose de régulariser cette situation.

b) Décision

Décide de proposer au Collège Provincial le nouvel alignement du chemin vicinal n° 12, à Rosée, conformément au plan dressé par M. J-P LEQUEUX, Géomètre-Expert immobilier.

15. Saint Aubin – Aliénation d'un terrain à bâtir rue du Fourneau -

a) Information

M. et Mme PAQUET-DEHU ont sollicité l'acquisition de la parcelle communale à bâtir, sise à front de la rue du Fourneau, à St-Aubin, d'une contenance de 4a 94 ca 83dma.

Les demandeurs comptent y construire une habitation.

b) Décision

Décide de vendre la parcelle cadastrée section E n° 103b, pour la somme de 17.500 €.

c) Projet d'acte – Approbation – Décision

Approuve le projet d'acte rédigé par Maître Yves BOUILLET, notaire à Florennes.

16. Saint Aubin – Acquisition d'une emprise en sous-sol rue du Fourneau -

a) Information

Le Conseil est informé que, dans le cadre du point évoqué précédemment, il y a lieu de maintenir une servitude de passage, pour le placement d'une canalisation d'égouttage.

Cette servitude doit être poursuivie, sur le terrain appartenant à M. et Mme DEHU-ISTA, rue du Fourneau, 57, afin de rejoindre le collecteur d'INASEP.

Les époux DEHU-ISTA ont marqué leur accord quant à ce projet.

b) Décision

Décide d'acquérir une emprise en sous-sol, sur le terrain cadastré section E n° 205 y, pour la somme de 1.155 €.

c) Projet d'acte – Approbation – Décision

Approuve le projet d'acte rédigé par Maître Yves BOUILLET, notaire à Florennes.

17. Corenne – Ancienne école communale – Bail emphytéotique avec la scl « Les Habitations de l'Eau Noire » -

a) Information

Le Conseil est informé que, dans son programme d'actions en matière de logement 2004-2006, la Commune a inscrit l'aménagement de deux appartements, dans l'ancienne école communale de Corenne.

Ce programme, approuvé par la Région Wallonne, prévoit que le bâtiment sera concédé, par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, à la scl "Les Habitations de l'Eau Noire", qui sera l'opérateur de ce chantier.

Pour mémoire, l'appartement déjà existant, dans ce bâtiment, restera en gestion communale.

b) Projet de bail emphytéotique – Approbation - Décision

Approuve le projet de bail emphytéotique, établi par le Comité d'Acquisition d'Immeuble de Namur.

18. Vente de bois – Exercice 2009 -

a) Destination des coupes – Décision

Conformément à l'article 47 du Code forestier, le Conseil Communal doit fixer la destination de ses coupes de bois, pour l'exercice 2009.

Comme pour les années précédentes, il est décidé de recourir à la vente publique au rabais et soumissions.

La vente est estimée à 112.310 € hors frais.

b) Fixation des conditions de vente – Décision

Décide que la vente aura lieu aux conditions du cahier général des charges de la Province de Namur, arrêté par le Collège Provincial du 24 mai 2007, complété par les clauses particulières rédigées par la Division de la Nature et des Forêts.

19. Flavion – Rénovation des installations sportives du club de football – Contrat d'architecture

a) Information

Le conseil est informé que les installations sportives du club de football de Flavion (vestiaires et buvette) sont devenues vétustes et trop exigües pour les utilisateurs.

La Direction "Infrasports" de la Région Wallonne a fait savoir que le projet de rénovation pourra faire l'objet d'une subvention, à concurrence de 75 %.

Toutefois, les travaux nécessaires doivent, au préalable, être autorisés par l'obtention d'un permis d'urbanisme.

b) Décision

Décide de recourir aux services d'un architecte pour l'élaboration du dossier (permis d'urbanisme, rédaction du projet).

c) Projet de convention – Approbation – Décision

Approuve le projet de convention de mission d'architecture.

d) Mode de passation du marché – Décision

Décide de recourir à la procédure négocié sans publicité, pour conclure le marché de service.

M. le Conseiller Vincent MATHIEU signale que le comité de football de Flavion propose sa collaboration, pour élaborer le projet.

M. l'Echevin Mathieu GENARD précise que la convention d'architecture prévoit la participation du comité.

20. Enseignement -

a) Compte 2007 – Fixation – Décision

Le Conseil Communal est invité à prendre connaissance du compte annuel 2007 de l'enseignement communal, arrêté comme suit :

Recettes : 124.421,60 €

Dépenses : 200.640,44 €

b) Fermeture au 31 août 2008 et (ou) ouverture au 01 septembre 2008 : de demi ou (et) de classe(s) maternelle(s) et de classes(s) primaire(s) – Décision

Le Conseil Communal est invité à fermer, au 31 août 2008, une classe primaire, à l'implantation de Rosée, dépendant de l'école communale de Florennes 2.

Une classe unique, au niveau primaire, est ainsi organisée, dès le 1^{er} septembre 2008.

c) Cession du Pouvoir Organisateur de Florennes, de deux numéros de matricules d'écoles fermées, en faveur du Pouvoir Organisateur d'Eghezée – Au 01 septembre 2008 – Ratification décision

Le Conseil Communal est invité à ratifier la délibération du Collège Communal du 25 juin 2008, décidant de céder, dès le 1^{er} septembre 2008, au Pouvoir Organisateur des écoles communales d'Eghezée, 2 numéros (chiffre virtuel) d'écoles organisées au 30 juin 1984, sur le territoire de la Communes de Florennes, écoles qui sont fermées à ce jour.

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, entend les interpellations suivantes :

- **M. le Conseiller Claude SAINT GUILLAIN** fait état de la demande du club de football de Morialmé, concernant le remplacement de la cuve à mazout.
Il semble que les avis divergent, quant à la fonctionnalité de cette cuve (selon la Commune, il n'y a pas de problème – selon le club, il serait dangereux de la remplir).
M. SAINT GUILLAIN demande à ce que la situation soit revue.
M. le Président signale que ce problème va être examiné avec M. DEPOUHON.
- **M. le Conseiller Grégory CHINTINNE** signale que la jeunesse de Morialmé ne dispose pas d'un local pour se réunir.
Il s'ensuit que les adolescents se réunissent dans l'abribus de la Grand-Place.

M. l'Echevin Mathieu GENARD signale que c'est un cas typique, qui pourra être résolu avec le Programme Communal de Développement Rural.

Sur information de M. le Secrétaire Communal ff., M. le Président informe que la Commune a mis à disposition du comité des jeunes de Morialmé les locaux situés au-dessus du bureau de pointage.

M. le Président invite donc M. CHINTINNE à lui communiquer le nom de la personne de contact, pour visiter les lieux.

Le HUIS CLOS est prononcé à 20 H 00

La séance est levée à 20 H 20.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2008, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire ff.,
J. HUART

Le Bourgmestre,
S. LASSEAUX
